

Présentez vos demandes de règlement Manuvie en ligne au moyen de TELUS Santé

C'est important d'offrir des services hors pair à vos patients. Le paiement de ces services devrait l'être tout autant! Avec eRéclamations de TELUS Santé, il n'aura jamais été aussi facile d'être payé. Commencez à utiliser eRéclamations pour être payé aujourd'hui même.

Qui peut utiliser eRéclamations?

- Physiothérapeutes
- Chiropraticiens
- Opticiens et optométristes
- Massothérapeutes, chiroprodistes, podiatres, psychologues, diététistes, orthophonistes, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, psychothérapeutes, ostéopathes, technologues en physiothérapie, naturopathes et acupuncteurs qui exercent leurs activités dans des provinces où leur profession est réglementée ou qui sont membres d'une association professionnelle qui remplit un rôle de réglementation équivalent à celui d'un ordre professionnel provincial.

Optez pour le virement automatique et recevez votre paiement plus rapidement

Vous pourrez recevoir le paiement de Manuvie directement dans votre compte bancaire.

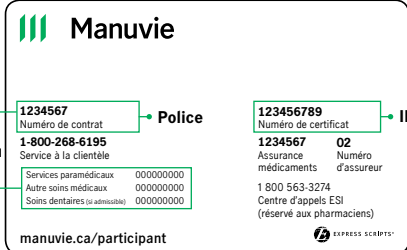
Il suffit de vous inscrire au service de virement automatique en fournissant vos renseignements bancaires à TELUS Santé.

Vous n'êtes pas encore inscrit au service de virement automatique?

Vous pouvez tout de même présenter une eRéclamation à Manuvie. Lorsque vous présentez une demande de règlement, vous recevrez un message vous informant que le versement des prestations sera envoyé au participant. Vous devrez recouvrer la somme de votre patient.

Êtes-vous prêt à utiliser eRéclamations?

Vous aurez besoin de la carte d'avantages sociaux du participant. Indiquez le **numéro du contrat** dans le champ réservé au contrat et le numéro du certificat du participant dans le **champ réservé au numéro de participant**.



Manuvie

1234567 → **Police**
Numéro de contrat
1-800-268-6195
Service à la clientèle

ou

123456789 → **ID du titulaire**
Numéro de certificat
1234567 02
Assurance Numéro
médicaments d'assureur
1 800 563-3274
Centre d'appels ESI
(réservé aux pharmaciens)

manuvie.ca/participant

EXPRESS SCRIPTS

- Le numéro de contrat est numérique (pas de symboles alphanumériques) et est souvent constitué de 5 chiffres (dans quelques cas, peut-être de 4 ou 6 chiffres).
- Si vous voyez plusieurs numéros de contrat, choisissez le numéro le plus approprié pour votre demande de règlement (massage, services paramédicaux, etc.)
- Le numéro de certificat est constitué de 1-9 chiffres



Manuvie

JOHN SAMPLE

Numéro de régime : 17777FG
Numéro d'identification : 9876543210

Veuillez noter que la solution eRéclamations n'est pas offerte aux participants des Assurances individuelles



Accusés de réception ou relevés de règlement

Les demandes de règlement par eRéclamations peuvent uniquement être consultées sous « **Transactions antérieures** » pour le mois courant ou le mois précédent. Par conséquent, vous devez toujours enregistrer ou imprimer les accusés de réception ou les relevés de règlement.

Relevés envoyés par courriel

Manuvie vous fera également parvenir un relevé quotidien des sommes qui vous sont versées par courriel. Les relevés par courriel sont envoyés uniquement les jours où des demandes de règlement ont été présentées et où une somme a été versée.

Le relevé comprend les renseignements suivants concernant le versement :

- date de transmission;
- numéro de dossier de Manuvie;
- fournisseur des services;
- initiales du prénom et du nom du patient;
- total des frais présentés;
- sommes versées.

Les relevés sont envoyés par courriel comme suit :

Pour les demandes de règlement présentées :	Un courriel sera envoyé :
dimanche et lundi	lundi soir
mardi	mardi soir
mercredi	mercredi soir
jeudi	jeudi soir
vendredi et samedi	samedi soir

Veillez conserver dans vos dossiers les relevés de règlement et les relevés par courriel.

Pour mieux comprendre votre relevé

Combien de relevés vais-je recevoir?

Si vous avez plus d'un bureau, vous pouvez fournir une adresse de courriel pour chaque endroit. Vous pouvez utiliser le même compte bancaire pour tous les versements.

Si vous avez deux comptes bancaires associés à une adresse de courriel, vous recevrez également deux relevés – un pour chaque compte bancaire.

Pourquoi est-ce que seules les initiales du patient sont inscrites sur mon relevé?

Afin de protéger les renseignements personnels de votre patient, nous ne pouvons pas indiquer les noms complets sur les relevés.

Pourquoi n'ai-je pas encore reçu mon versement?

Une fois la demande de règlement traitée, il peut s'écouler jusqu'à 48 heures avant que la somme à verser soit virée à votre compte bancaire. Ainsi, vous pourriez recevoir le relevé par courriel avant que les fonds soient virés à votre compte.

Quels types de demandes de règlement sont inscrits sur mon relevé?

Le relevé fait uniquement état des demandes de règlement pour lesquelles des sommes vous sont versées.

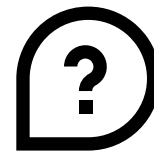
Demandes de règlement non inscrites sur votre relevé :

- les demandes de règlement ne donnant lieu à aucun versement;
- les demandes de règlement annulées le jour même de leur présentation;
- les demandes de règlement pour lesquelles le participant a reçu le versement.

J'ai présenté plusieurs demandes de règlement; vais-je recevoir un seul versement pour toutes les demandes?

Chaque demande de règlement donnant lieu à un versement sera traitée et indiquée séparément sur le relevé.

Cette façon de faire simplifie votre rapprochement bancaire, car vous serez en mesure de voir chaque demande de règlement présentée et chaque virement automatique.



Des questions?

Pour le service en anglais, vous pouvez communiquer avec un représentant du Service la clientèle du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).

Pour le service en français, vous pouvez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (HE).

1 866 407-7878